

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2020

Absent(e)(s) : _ Nathalie GADET-AUROUX, Lionel CHIGNOL_____

Pouvoir(s) : _ Nathalie GADET-AUROUX à Chantal DESSERT, Lionel CHIGNOL à Michel MAITRE_____

Secrétaire de séance : Philippe GENIN accepté à l'unanimité des membres présents_____

Mise au vote du PV du 3 juillet 2020 : 15 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

☞ Monsieur le Maire demande l'autorisation du Conseil Municipal pour le rajout d'un point à l'ordre du jour :
Révision de la tarification pour le périscolaire

Décision du Conseil Municipal : 15 Pour – 0 Contre – 0 Abstention

Départ de Mme Nadège DESPLACE de la location sise 4 Place des Tilleuls

Par courrier en date du 29 juillet 2020, Madame Nadège DESPLACE sollicite la commune de RONGERES pour un départ anticipé du logement communal qu'elle occupe depuis le 1^{er} janvier 2015, dès le 17 août 2020.

Le préavis légal de 3 mois n'est donc pas respecté.

L'état des lieux s'est donc tenu le 17 août en présence de Chantal DESSERT et Michel MAITRE.

Il s'agit de délibérer pour connaître la position du conseil municipal sur les loyers à émettre au nom de Mme DESPLACE, considérant que le préavis n'a pas été respecté :

- Loyer jusqu'au 17 août 2020 ?
- Loyer jusqu'au 31 août ?
- Loyer jusqu'au 30 septembre ?

La caution à rendre s'élève à 480 €.

Le loyer de Mme DESPLACE pour le 4 place des Tilleuls étaient de 498.21 € plus 15 € de charges mensuelles.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal, considérant le non-respect du délai légal de préavis qui est de 3 mois, décident par 13 voix POUR d'émettre des loyers pour Mme DESPLACE **jusqu'au 30/09/2020**.

2 voix étaient pour l'émission d'un loyer jusqu'au 31/08/2020.

Il est à noter que la maison a été restituée dans un état correct. Seuls des petits travaux d'entretien sont à réaliser

Remise en location de la maison sise 4 place des Tilleuls

Monsieur le Maire fait part de la demande émise par Mme Julie CAVEAU pour louer la maison laissée par Mme DESPLACE. Il sollicite l'avis du Conseil Municipal sur :

- × la remise en location de cette maison à Mme Julie CAVEAU ?
- × la date d'entrée dans les lieux : 1^{er} octobre 2020 ?
- × le montant du loyer et de la caution ?
- × l'ouverture d'un compte pour la réalisation des travaux d'entretien locatifs par le locataire ?

Il est entendu que Mme Julie CAVEAU ne prendra pas part aux votes.


Monsieur le Maire propose :

- De remettre le bien en location à compter du **1^{er} octobre 2020** à **Mme Julie CAVEAU**. Il précise que Mme CAVEAU serait intéressée pour acheter ce bien dans quelques temps ;

- De fixer le **loyer mensuel à 485 € + 15 € de charges** ;
- De fixer le montant de la **caution à 485 €** soit un mois de loyer hors charges ;
- D'ouvrir une ligne de travaux de **400 € chez BRICOMARCHE St Pourçain** pour que Mme Julie CAVEAU puisse réaliser les travaux d'entretien locatifs selon ses goûts.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal par 14 voix POUR accepte la remise en location de la maison sise 4 place des Tilleuls à Mme Julie CAVEAU dès le 1^{er} octobre 2020 aux conditions décrites ci-dessus.

 Remboursement des acomptes versés pour la location du Foyer La Forterre

Monsieur le Maire informe que des locations faites par les particuliers ont été annulées pour cause de crise sanitaire. Certaines locations ont été reportées mais d'autres non et l'autorisation est demandée au Conseil Municipal de procéder au remboursement des acomptes versés pour les locations non reportées. Il a été en effet convenu avec les personnes ayant reloué la salle l'an prochain de conserver leur acompte cette année au titre de l'année prochaine.

Il s'agit des locations suivantes :

- ✓ Location du 2 mai 2020 par M. Michel BOULANGER : 100 €
- ✓ Location du 11 juillet 2020 par M. BRUNIAUX Pascal : 100 €
- ✓ Location du 18 juillet 2020 par M. et Mme CHAMBARON : 100 €
- ✓ Location du 8 août 2020 par Mme RONDEPIERRE : 200 € (elle avait souhaité payer l'intégralité de la location à la signature de la convention)

Soit un total de 500 €.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés pour le remboursement des acomptes cités ci-dessus.

 Décision modificative au budget M14

Monsieur le Maire fait part du paiement des intérêts de ligne de trésorerie sur le budget M14 alors que ces sommes avaient été budgétées sur la M49. En effet, ces sommes ont été passées l'an dernier sur le budget assainissement mais la trésorerie nous a demandé de les passer sur le budget général cette année.

Il convient donc de réapprovisionner le chapitre 66 (charges financières) de la somme manquante au budget M14.

Il est donc proposé la DM suivante :

Chapitre 012 - charges à caractère général
Article 6232 – fêtes et cérémonies : - 1 500 €

Chapitre 66 – charges financières
Article 6615 – intérêts des comptes courants : + 1 500 €

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents et représentés la décision modificative présentée pour le budget M14.

Révision des tarifs de facturation du périscolaire au 1^{er} septembre 2020

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la possibilité de modifier les tarifs du périscolaire à compter de cette rentrée scolaire.

En effet, les tarifs « au forfait » appliqués pour la facturation de **la garderie périscolaire** peuvent aujourd'hui être modifiés dans le sens où les heures peuvent être facturées en fonction du revenu des familles, ce qui n'était pas possible jusqu'à présent.

☞ Rappel des tarifs de la garderie périscolaire :

Forfait hebdomadaire : 9 €

Forfait mensuel : 30 €

Fréquentation occasionnel : 1.50 € / présence (jusqu'à 4 présences maxi, au-delà, forfait hebdomadaire).

L'objectif de cette facturation en fonction du revenu des familles est de maintenir un service accessible au plus grand nombre d'entre elles. En effet, seules les heures réellement faites seront facturées à la différence de la facturation au forfait.

Il est donc proposé d'appliquer le taux d'effort de 0.0028 % pour respecter le coût horaire plafond de 1.88 € de la CAF. D'autre part, afin de limiter le montant facturé à des familles dont les enfants fréquentent beaucoup la garderie et / ou ont des revenus élevés, il est également proposé de mettre un plafond de facturation. Le forfait mensuel actuel étant de 30 €, il est proposé de fixer ce plafond de facturation mensuel à 32 € par enfant et par mois.

Pour l'atelier du mercredi matin :

Jusqu'à présent, les heures étaient facturées aux familles selon leurs revenus sur lesquels était appliqué un taux d'effort de 0.0025 %.

Il est aujourd'hui proposé de plafonner le coût horaire à 1.88 € (c'est le maximum que nous sommes autorisés à facturer) ce qui revient à revaloriser le taux d'effort à 0.0028 %.

Le Conseil Municipal débat sur cette modification de tarif et Mme BONET fait part de sa crainte quant à l'impact de cette décision sur le budget communal.

L'objectif est d'harmoniser les démarches administratives et de favoriser l'accès des familles au périscolaire. Il est précisé que ce mode de facturation correspond davantage à ce que les enfants consomment réellement en terme de fréquentation. Peut-être cela aura-t-il un impact à la hausse sur cette fréquentation ? Un point sera fait en fin de 1^{er} trimestre scolaire.

Décision du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal accepte cette modification de tarifs pour la garderie périscolaire et l'atelier du mercredi matin avec 14 voix Pour et 1 Abstention et dit que ces tarifs s'appliqueront dès la rentrée de septembre 2020. A compter de cette date, les familles seront donc facturées selon leurs revenus, au taux d'effort de 0.0028 % avec un plafond de facturation fixé à 32 € par mois et par enfant.

QUESTIONS DIVERSES

× Point sur les travaux en cours (groupe scolaire des Erables, ensemencement de la station, divers travaux sur le bâti communal...)

Groupe scolaire des Erables : les travaux de chauffage seront réalisés à la maternelle pendant les vacances de Toussaint. La fenêtre de la cantine est en commande. Concernant l'isolation des combles, Monsieur PISSOCHET vient semaine prochaine (mercredi 16/09 matin).

Ensemencement de la station : le dernier semis de gazon n'a pas réussi du fait de la sécheresse estivale. Il doit être refait très prochainement. Il faudra sans doute voir pour l'arroser cette fois-ci.

Restaurant La Forterre : les menuiseries extérieures ont été repeintes par les agents techniques cet été. Seule une fenêtre n'a pas été touchée car son très mauvais état impose qu'elle soit changée. L'entreprise PENE a transmis un devis de 632.28 € TTC.

Voirie : Les travaux de réfection de chemins prévus ont été réalisés dernièrement par la COLAS.

× Contrats de téléphonie

Monsieur le Maire informe avoir revu le contrat ORANGE pour la Mairie ce qui donne lieu à quelques économies non négligeables (un peu plus de 47 €/ mois au lieu de 132). La ligne fax a été supprimée.

× Mise aux normes Foyer La Forterre / dossier de sécurité à refaire

Monsieur le Maire a dernièrement rencontré un pompier qui peut apporter son appui technique pour monter le dossier sécurité du Foyer La Forterre. Il fait également part de son inquiétude quant à l'état du bâtiment qui se détériore rapidement : problème avec les ouvertures, le bardage extérieur travaille beaucoup et laisse apparaître de nombreuses ouvertures entre chaque lame...

× Projets de réfection église, mairie, souscription auprès de la Fondation du Patrimoine...

Eglise : la toiture est à refaire intégralement car les ardoises coulent, malgré les reprises faites par l'entreprise THEVENET. Les arches intérieures sont également à reprendre car le plâtre qui les recouvre est en train de tomber ce qui représente un danger réel quand les offices s'y déroulent...

Une rencontre récente avec les élus de MONTLDRE a permis d'évoquer ce qui pourrait être réalisé pour financer ce projet conséquent de travaux. En effet, une souscription pourrait être lancée auprès de la Fondation du Patrimoine qui, contre un pourcentage de rémunération, s'occuperait de tout. Pour travailler avec cette Fondation, il est nécessaire que la souscription représente au moins 5 % du budget des travaux. Nous pourrions également compter sur le concours de mécènes privés ; en effet, les dons sont déductibles des impôts.

Mairie : il s'agit de la priorité n°2. La toiture est aussi dans un état lamentable... Le dernier étage pose également question... Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal d'entamer une réflexion sur ce qui peut être fait avec ce bâtiment. Aussi, il informe que le dernier étage sera totalement vidé le samedi 24 octobre matin (dès 9 h) et compte sur les conseillers disponibles ce jour-là.

Salle des Ursulines : Monsieur le Maire informe avoir totalement interdit l'accès à cette salle. Il chiffre à environ 25 000 € la destruction de ce bâtiment et son désamiantage...

Ateliers municipaux : l'état des murs est plus que préoccupant. Chaque année, les agents techniques colmatent les brèches, de plus en plus nombreuses et de plus en plus profondes...

Longère à l'arrière du Bon Vivre : la toiture est hors d'usage, le bâtiment est à raser... David ne s'en sert plus puisqu'il a le nouveau garage.

Monsieur le Maire demande au Conseil de commencer dès que possible à travailler sur le devenir de ces bâtiments. En effet, il est aujourd'hui urgent de réfléchir à ce qui peut être fait.

× La Plume Rongéroise :

La commission Vie Communale travaille sur la réalisation du bulletin municipal dont la publication est prévue pour janvier prochain. Les associations ont remis des articles et des photos, quelques-unes sont à recontacter. Monsieur le Maire fait part de sa rencontre programmée avec les anciens maires (Michel POURVOYEUR, Daniel ALLEGRE et

Michelle BERTHIER, le mercredi 16 septembre à 17 heures en mairie. Il souhaiterait faire un article sur leur expérience respective de maire. Les conseillers intéressés peuvent se joindre à cette rencontre.

× Réunions des commissions communales

Commission Personnels et Matériels : rendez-vous le 22 septembre à 13 h 30 au dépôt pour trier le matériel. Travail sur le D.U.E.R. avec Anna et Olivier le 15 octobre à 20 h 30. Réunion de la commission le 22 octobre à 20 h 30.

Commission Finances : réunion le 30 septembre à 20 heures

Commission Environnement : réunion le 17 septembre à 20 heures

Commission Vie Communale : réunion le 8 octobre à 17 h 30 pour La Plume

× Vente des bureaux d'école par les Amis des Ecoles

L'argent collecté a permis d'acheter un rétroprojecteur pour l'école.

× Journée des Femmes Elues

Anna BONET informe avoir été contactée pour participer à la journée des femmes élues, les 27 et 28 novembre prochains à ISSY LES MOULINEAUX. Cette rencontre peut être prise en charge par le DIF élu. Les élues intéressées peuvent se rapprocher d'elle pour une éventuelle organisation commune !

× AG Cantine

Monsieur le Maire fait part des difficultés croissantes des agents de la cantine face aux enfants qui respectent de moins en moins les règles de savoir vivre. Un courrier sera fait à l'ensemble des familles dans un premier temps. Si le problème persiste, il sera traité au cas par cas avec les familles concernées.

Horaire de fin de séance : 22 h 45

Christophe MINET, Maire	Hervé POIGNE, 1 ^{er} adjoint	Michel MAITRE, 2 ^e adjoint
Laurent POURRET, 3 ^e adjoint	Chantal DESSERT, 4 ^e adjointe	Dominique VERDIER
Philippe GENIN	Julie CAVEAU	Sonia FAYET
Cyrielle JOUANNEAU	Anna BONET	Nathalie GADET-AUROUX <i>Absente excusée représentée par Chantal DESSERT</i>
Lionel CHIGNOL <i>Absent excusé représentée par Michel MAITRE</i>	Olivier PISSOCHET	Frédérique LEROUX